

**COMPTE RENDU de SÉANCE
CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 30 MARS 2018**

Le trente mars deux mil dix-huit, à vingt heures, le Conseil municipal, dûment convoqué en date du dix mars deux mil dix-sept, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Michel FROGER, Maire**.

Douze conseillers municipaux en exercice étaient présents :

Mesdames Pierrette BUNEL, Florence BARBIER, Sandrine WEINHARD, Cyrille PELLETTIER, Pascale CHAUSSON, Isalyne HERIVEAU.

Messieurs Michel FROGER, Jean-Claude POTTIER, Cédric CATOIS, Louis BAUSSAN, Jean-Marie FROGER, Jérôme CHERON.

Excusée : Catherine CROTEAU (pouvoir à Mme BUNEL).

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Madame Isalyne HERIVEAU est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet le compte rendu de la séance du 22 février 2018 à l'approbation de l'Assemblée municipale. L'Assemblée approuve à l'unanimité le compte rendu. Il propose à l'assemblée de rajouter un objet supplémentaire : convention avec Pescheray, à l'unanimité, les conseillers acceptent de rajouter ce sujet.

1^{er} OBJET : COMMUNE : COMPTE DE GESTION 2017

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le Compte de gestion 2017 du budget Commune, identique au Compte administratif, et qui peut se résumer de la manière suivante :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2016		123 297,68	- 55 397,74	
Opérations exercice 2017	431 760,65	558 749,09	124 629,47	193 197,64
Résultat exercice 2017	126 988,44		13 170,43	
Résultat définitif	126 988,44		13 170,43	

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, identiques aux résultats du Compte administratif 2017.

2nd OBJET : COMMUNE : COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Claude POTTIER, Doyen de l'Assemblée, délibérant sur le compte administratif 2017 du Budget Commune dressé par Monsieur Michel FROGER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, 1° lui donne acte de la présentation faite du Compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2016		123 297,68	- 55 397,74	
Opérations exercice 2017	431 760,65	558 749,09	124 629,47	193 197,64
Résultat exercice 2017	126 988,44		13 170,43	
Résultat définitif	126 988,44		13 170,43	

2° constate, pour cette comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du Compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Le Conseil Municipal arrête et approuve à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

3^{ème} OBJET : COMMUNE : AFFECTATION DU RESULTAT 2017

Vu le résultat de clôture de l'exercice 2017 du budget de la commune, il en ressort :

→ Un excédent de 126 988,44 € à la section de fonctionnement et un excédent de 13 170,43 € à la section d'investissement

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter :

- l'excédent de fonctionnement de 126 988,44 € à la section d'investissement en recettes au chapitre 1068
- l'excédent d'investissement de 13 170,43 € à la section d'investissement en recettes au chapitre 001

4^{ème} OBJET : ASSAINISSEMENT : COMPTE DE GESTION 2017

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le compte de gestion de l'exercice 2017 du budget Assainissement, identique au compte administratif, et qui peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2016		8 011,91		13 845,90
Opérations exercice 2017	17 395,39	24 490,60	12 676,00	7 518,11
Résultat exercice 2017	7 095,21		-5 157,89	
Résultat définitif	15 107,12		8 688,01	

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les résultats définitifs du compte de gestion tels que résumés ci-dessus, identiques aux résultats du compte administratif 2017.

5^{ème} OBJET : ASSAINISSEMENT : COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Claude POTTIER, Doyen de l'Assemblée, délibérant sur le compte administratif 2017 Assainissement dressé par Monsieur Michel FROGER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, 1^o lui donne acte de la présentation faite du Compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2016		8 011,91		13 845,90
Opérations exercice 2017	17 395,39	24 490,60	12 676,00	7 518,11
Résultat exercice 2017	7 095,21		-5 157,89	
Résultat définitif	15 107,12		8 688,01	

2^o constate, pour cette comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du Compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3^o Le Conseil Municipal arrête et approuve à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

6^{ème} OBJET : ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DU RESULTAT 2017

Vu le résultat de clôture de l'exercice 2017 du budget Assainissement, il en ressort :

→ Un excédent de 15 107,12 € à la section de fonctionnement et un excédent de 8 688,01 € à la section d'investissement

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter :

- l'excédent de fonctionnement de 15 107,12 € à la section de fonctionnement en recettes au chapitre 002
- l'excédent d'investissement de 8 688,01 € à la section d'investissement en recettes au chapitre 001

7^{ème} OBJET : LOTISSEMENT RUE DES FLEURS : COMPTE DE GESTION 2017

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le compte de gestion de l'exercice 2017 du budget lotissement Rue des Fleurs, identique au compte administratif, et qui peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2016		40 271,94		30 649,20
Opérations exercice 2017	9 044,28	9 044,28	9 044,28	5 047,80
Résultat exercice 2017	0		- 3 669,48	
Résultat définitif	40 271,94		26 652,72	

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les résultats définitifs du compte de gestion tels que résumés ci-dessus, identiques aux résultats du compte administratif 2017.

8^{ème} OBJET : LOTISSEMENT RUE DES FLEURS : COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Claude POTTIER, Doyen de l'Assemblée, délibérant sur le compte administratif 2017 Lotissement Rue des Fleurs dressé par Monsieur Michel FROGER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, 1° lui donne acte de la présentation faite du Compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2016		40 271,94		30 649,20
Opérations exercice 2017	9 044,28	9 044,28	9 044,28	5 047,80
Résultat exercice 2017	0		- 3 669,48	
Résultat définitif	40 271,94		26 652,72	

2° constate, pour cette comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du Compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Le Conseil Municipal arrête et approuve à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

9^{ème} OBJET : LOTISSEMENT RUE DES FLEURS : AFFECTATION DE RESULTAT 2017

Vu le résultat de clôture de l'exercice 2017 du budget annexe Lotissement Rue des Fleurs, il en ressort :

→ Un excédent de 40 271,94 € à la section de fonctionnement et un excédent de 26 652,72 € à la section d'investissement

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter :

- l'excédent de fonctionnement de 40 271,94 € à la section de fonctionnement en recettes au chapitre 002
- l'excédent d'investissement de 26 652,72 € à la section d'investissement en recettes au chapitre 001

10^{ème} OBJET : TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2018

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les taux d'imposition votés en 2017, sur proposition de Monsieur le Maire, et par un vote à scrutin public ordinaire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité les taux d'impositions 2018 présentés ci-dessous :

	2017 <i>taux de référence</i>	2018 taux votés
Taxe d'habitation	22,15%	22,15%
Taxe sur le foncier bâti	18,29%	18,29%
Taxe sur le foncier non bâti	33,15%	33,15%

11^{ème} OBJET : COMMUNE : BUDGET PRIMITIF 2018

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée municipale le projet de budget primitif 2018 de la commune qui se présente de la manière suivante :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	531 295 €	441 855 €
Recettes	531 295 €	441 855 €

Après avoir pris connaissance du détail des prévisions et en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité ce projet de budget primitif 2018 de la commune.

12^{ème} OBJET : ASSAINISSEMENT : BUDGET 2018

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée municipale le projet de budget assainissement 2018 qui se présente de la manière suivante :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	37 000 €	32 438,01 €
Recettes	37 000 €	32 438,01 €

Après avoir pris connaissance du détail des prévisions et en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité ce projet de budget assainissement 2018.

13^{ème} OBJET : LOTISSEMENT RUE DES FLEURS 2018

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée municipale le projet de budget lotissement rue des fleurs 2018 qui se présente de la manière suivante :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	64 316,22 €	59 741,28 €
Recettes	64 316,22 €	59 741,28 €

Après avoir pris connaissance du détail des prévisions et en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité ce projet de budget lotissement rue des fleurs 2018.

14^{ème} OBJET : MODIFICATION DES STATUTS COMMUNAUTAIRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GESNOIS BILURIEN

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que le conseil communautaire a initié une procédure de modification de ses statuts lors de son conseil communautaire le 15 février dernier pour ajouter dans ses statuts un article qui n'avait pas été repris dans l'arrêté préfectoral de fusion. Il s'agit pour le conseil communautaire de pouvoir décider de son adhésion à un syndicat, sans repasser par une consultation de ses 23 communes.

Il convient de modifier les statuts de la CC du Gesnois Bilurien afin que celle-ci puisse décider de son adhésion à un syndicat, sans repasser par une consultation au niveau des communes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les conseillers approuvent la modification des statuts de la Communauté de Communes du Gesnois Bilurien présentée ci-dessus.

15^{ème} OBJET : ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GESNOIS BILURIEN AU SYNDICAT DU BASSIN DE LA SARTHE

Monsieur le Maire demande à l'assemblée municipale de bien vouloir se positionner sur la demande d'adhésion de la CC du Gesnois Bilurien au Syndicat du Bassin de la Sarthe.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les conseillers approuvent l'adhésion de la CC du Gesnois Bilurien au syndicat mixte ouvert issu de la transformation de l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe.

16^{ème} OBJET : ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GESNOIS BILURIEN AU SYNDICAT DU PAYS DU MANS POUR L'ELABORATION DU SCOT ET DU PCAET

Monsieur le Maire demande aux conseillers de délibérer sur la demande d'adhésion de la CC du Gesnois Bilurien au Syndicat du Pays du Mans pour l'élaboration du SCOT (Schéma de Cohérence territoriale) et du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial).

Après en avoir délibéré, à la majorité, les conseillers approuvent l'adhésion de la CC du Gesnois Bilurien au Syndicat du Pays du Mans pour l'élaboration du SCOT (Schéma de Cohérence territoriale) et du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial).

17^{ème} OBJET : CREATION DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1^{ère} CLASSE ET DETERMINATION DES RATIOS

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Sarthe a annoncé à la commune courant janvier qu'un agent est promouvable au poste d'adjoint administratif territorial 1^{ère} classe car il réunit toutes les conditions requises.

Vu l'avis favorable au Comité Technique du Centre de gestion (composé d'élus et de représentants de syndicats) du 20 mars 2018 concernant l'avancement de grade de cet agent avec un ratio de 100 %, il est demandé aux conseillers de créer le poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à compter du 1^{er} avril 2018 avec un ratio de 100 %. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de créer le poste exposé ci-dessus.

18^{ème} OBJET : CONVENTION AVEC PESCHERAY

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une personne a été recrutée suite à la mutation de M Martin. Celle-ci sera en poste dans 3 mois, il convient de trouver une alternative afin de soutenir M Delmotte au niveau des travaux des espaces verts dans la commune. Pour ce faire, Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a rencontré Mme Crétot de l'ESAT du domaine de Pescheray qui lui a exposé le contrat de mise à disposition avec des travailleurs en Établissement ou Service d'Aide par le Travail, le tarif horaire net est de 7,83 € et une facture de prestation est envoyée une fois par mois. Afin de faire face au pic d'activité en espace vert à cette période de l'année et au manque de personnel technique pendant 3 mois à compter de mi-avril, Monsieur le Maire demande aux conseillers l'autorisation de signer la convention de mise à disposition avec des travailleurs de l'ESAT de Pescheray.

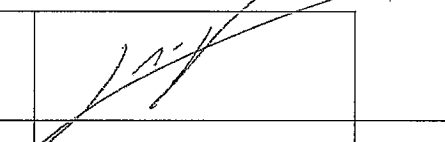

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention présentée ci-dessus.

19^{ème} OBJET : QUESTIONS DIVERSES

- **Point PLUi** : une rencontre a eu lieu sur la commune le 20 mars 2018 avec le service ADS du Pays Manceau, M Latimier Vice-Président de la CC du Gesnois Bilurien en charge de la mise en place du PLUi, M Jodeau, Mme Levilain et sept conseillers municipaux dans le but d'identifier les besoins et les enjeux au niveau de l'urbanisme.
- **Point travaux** : des stores ont été posés dans deux classes à l'école, le hall d'entrée de la salle Hélène Bertaux a été réalisé courant février par les Vérandas Beauquesne, les enduits intérieurs et le carrelage ont été réalisés par Philippe Delmotte, l'aménagement du jardin du souvenir a été effectué par Patrick Martin et Philippe Delmotte courant mars.
- **Point personnel communal** : M LEONARD Yohann a été recruté par voie de mutation et prendra ses fonctions dans trois mois. Mme JANVIER Charlene est en contrat PEC (Parcours Emploi Compétences) par le biais de Pôle Emploi pour une durée de 12 mois aidé à 40 % par l'Etat
- **Point sur le conseil d'école du 22 mars 2018** : Journée modelage avec Mains d'Art le 16 mars, classe cinéma du 26 au 30 mars, sortie cinéma le 23 avril, sortie au Jardin des oiseaux le 31 mai et le Futuroscope le 1^{er} juin. L'effectif de la prochaine rentrée sera de 58 élèves, les horaires de la semaine à 4 jours seront 9h-12h et 13h30-16h30. Mme Toreau, directrice de l'école, remercie le conseil municipal pour la subvention allouée pour les sorties scolaires.
- **Comité des Fêtes de St-Michel** : organise une chasse aux œufs au terrain de loisirs le 31 mars à 14h. M Dominique Laude Président du Comité des Fêtes adresse à l'assemblée municipale ses plus sincères remerciements pour l'accord de la subvention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.

Monsieur le Maire certifie que les délibérations sont rendues exécutoires par l'affichage en lieu public et la transmission au contrôle de légalité de la Préfecture. Un délai de deux mois de recours existe à compter de la date de dépôt au contrôle de légalité des présentes délibérations.

Le Maire, Michel FROGER			
Pierrette BUNEL		Isalyne HERIVEAU Secrétaire de séance	
Florence BARBIER		Jean-Marie FROGER	
Jean-Claude POTTIER		Catherine CROTEAU	Excusée pouvoir à Pierrette BUNEL
Cédric CATOIS		Sandrine WEINHARD	
Jérôme CHERON		Pascale CHAUSSON	
Louis BAUSSAN		Cyrille PELLETIER	